



COMMUNE d'OETING

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2022 à 19 h 30

Convocation du 8 décembre 2022

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23
Présents15
Procurations8

Mmes et MM., FROEHLINGER Didier, SPINDLER Annette, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, ZUSCHROTT Franz, FREYMANN Rachel, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH Christelle, THILLEMENT Céline et KIEFFER Annick.

Procuration : Mmes et MM. NEUMAYER Laurence (procuration à DERUDDER Germain), BOURGUIGNON Magali (procuration à SPINDLER Annette), M. LOMBARDI Mario (procuration à ZUSCHROTT Franz), SCHIFFER Isabelle (procuration à BOSLE Emilie), SCHAEFFER Yves (procuration à FROEHLINGER Didier), SCHLUPP Loïc (procuration à SOTGIU Mario), DANN Daniel (procuration à THILLEMENT Céline) et GIGLIA Emmanuel (procuration à KIEFFER Annick).

Mme BACH Christelle est nommée secrétaire de séance

POINT N°7 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS COUVERT, DE DEUX TERRAINS EXTERIEURS ET D'UN CLUB HOUSE

La commune souhaite construire un court de tennis couvert avec deux terrains extérieurs et un club house attenant. Elle pourra ainsi fournir au tennis Club Oeting les équipements nécessaires pour assurer des compétitions, ce qui lui fait défaut depuis le rattachement de l'ancien terrain extérieur à l'école. Cette opération est au croisement de plusieurs enjeux d'intérêt public qui s'étendent au-delà du périmètre communal, le sport favorisant la bonne santé, la cohésion, l'insertion. C'est un élément notamment intéressant au regard de la proximité du site avec le quartier prioritaire « la cité » de Behren Les Forbach. La commune a fait appel à MATEC en tant qu'AMO pour élaborer le programme de travaux ayant servi de base au recrutement de la MOE. L'atelier A4 a depuis été recruté pour assurer cette mission et a rendu dernièrement un avant-projet sommaire (APS) servant de base à l'élaboration du plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Tableau de financement prévisionnel (en € HT, base APS) :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
Géomètre	1 530,00 €	ETAT DETR DSIL	33,6%	600 000,00 €
MOE 9,82% +OPC 10 800 € HT	168 499,72 €	CD57 AMBITION	21,2%	378 240,00 €
TRAVAUX (APS)	1 605 903,43 €	REGION	11,2%	200 000,00 €
CT SPS	8 548,28 €	Fonds de concours (CAFPP)	5,6%	100 000,00 €
		ANS 5000 équipements	7,2%	128 000,00 €
		Reste à charge	21,2%	378 241,43 €
TOTAL en € HT	1 784 481,43 €	TOTAL en € HT	100,0%	1 784 481,43 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'exposé ;

Décide :

Par 19 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention

1° D'approuver le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,

2° D'autoriser le Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus

3° d'autoriser le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement

4° D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

3° De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2023.



Oeting, le 15 décembre 2022
Le Maire, Germain DERUDDER

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.